

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

DECISION PAR APPROBATION TACITE

## ALLOCATION AU TITRE D'UN ESPIG EN FAVEUR DE L'ÉTHIOPIE

Référence	Décision
<b>BOD/2020/12-02</b>	<p><b>Allocation d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation en faveur de l'Éthiopie</b></p> <p>Le Conseil d'administration, s'agissant de la requête soumise lors du troisième cycle de financement de 2020,</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. note que les prérequis d'accès à la part fixe de l'allocation maximale par pays (MCA) au titre d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation sont satisfaits, comme indiqué dans la requête ainsi que dans la synthèse et l'évaluation présentées dans le document BOD/2020/11 DOC 02 ;</li><li>2. note que les prérequis d'accès à la part variable de la MCA combinée sont satisfaits et approuve les indicateurs d'équité, d'efficacité et d'acquis scolaires ainsi que leurs moyens de vérification, comme indiqué dans la requête ainsi que dans l'évaluation figurant dans le document BOD/2020/11 DOC 02 ;</li><li>3. approuve une allocation au titre d'un ESPIG, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, comme indiqué dans la requête et comme résumé dans le tableau 1 de BOD/2020/12-02 3 c), sous réserve</li></ol>

- a. de la disponibilité des fonds,
- b. de la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement de fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles,
- c. des recommandations du GPC concernant le financement (tous les montants sont exprimés en USD) :

**Tableau 1 - Synthèse de la requête et recommandations d'allocation du GPC au titre d'un ESPIG :**

<b>Éthiopie</b>		
a.	Allocation maximale par pays au titre d'un ESPIG	125 000 000
b.	Part fixe	87 500 000
c.	Part variable	37 500 000
d.	Allocation sollicitée (100 %)	125 000 000 <sup>1</sup>
e.	<b>Allocation recommandée par le GPC</b>	<b>125 000 000</b>
f.	Agent partenaire	Banque mondiale
g.	Commission de l'agent partenaire (% - montant)	1,75 % - 2 187 500
h.	Durée	3 ans, 4 mois et 10 jours
i.	Date de démarrage prévue	26 février 2021
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex post
k.	Source du financement	Fonds du GPE

- 4. demande au Secrétariat
  - a. de mentionner dans sa notification d'approbation de l'allocation d'un financement en faveur de l'Éthiopie les observations et les demandes de comptes rendus exposées à l'annexe A ;
  - b. de faire le point sur les questions soulevées à la rubrique « comptes rendus » à l'annexe A du rapport annuel sur l'état des financements, conformément à l'échéancier défini.

<sup>1</sup>Dont 2 500 000 dollars au titre des frais nécessaires à l'agent partenaire pour s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.

## Annexe A – Observations du GPC et comptes rendus

Éthiopie	
Observations	<p>Le Comité se félicite du processus véritablement consultatif suivi pour l'élaboration de la requête, gage d'une solide coordination entre le ministère de l'Éducation et les partenaires du développement en Éthiopie.</p> <p>En outre, la place centrale donnée à l'équité, notamment par le biais de l'extension de l'enseignement préscolaire, de l'accent mis sur un enseignement inclusif, et de l'implantation d'écoles primaires et de collèges dans les zones désavantagées, est pleinement en phase avec les priorités du GPE.</p> <p>Dans le même temps, le Comité encourage le pays à garantir la pérennité des interventions de TIC et de techniques éducatives par une évaluation adéquate des activités avant leur généralisation à l'ensemble du système, à veiller à l'intégration des enfants réfugiés dans les écoles, et à mesurer la progression de la scolarisation des enfants hors système scolaire.</p> <p>Le Comité salue les progrès accomplis pour accroître la part du budget de fonctionnement affectée à l'enseignement primaire ainsi que l'engagement de poursuivre dans cette voie pour atteindre une proportion de 45 % avant la fin du programme. Il salue également l'engagement historiquement fort du gouvernement en matière de dépenses d'éducation. Au vu de la baisse de la part des dépenses d'éducation dans les dépenses publiques (hors service de la dette) projetée pour les trois années à venir, le Comité rappelle avec fermeté combien il est important de maintenir le niveau des dépenses d'éducation pour pérenniser les résultats sectoriels.</p> <p>Observant l'impact de la pandémie sur les systèmes éducatifs, le Comité invite aussi le gouvernement et l'agent partenaire à envisager, en concertation avec le GLPE, d'adapter en tant que de besoin le programme proposé aux problèmes qui se font jour, notamment aux conséquences de la fermeture des écoles sur l'apprentissage des enfants. D'autres adaptations devront peut-être être envisagées en lien avec les mesures d'atténuation des retards ou des autres contraintes que la pandémie pourrait entraîner sur la mise en œuvre du programme, y compris, si nécessaire, une modification des cibles des indicateurs.</p>
Comptes rendus	<p><i>Gouvernement</i></p> <p>Le Comité s'est réjoui d'apprendre qu'une revue sectorielle conjointe avait été effectuée en 2019 et demande au gouvernement de continuer dans cette voie en organisant une revue sectorielle conjointe au moins une fois par an, et en</p>

intensifiant la préparation de la prochaine revue sur la base de celle de 2019. Il compte recevoir régulièrement des rapports de revue sectorielle conjointe.

En ce qui concerne l'engagement d'affecter 45 % du budget de fonctionnement de l'éducation à l'enseignement primaire avant la fin de la période du programme, le Comité demande au gouvernement de lui transmettre un point sur l'avancement de cet engagement dans le cadre des rapports annuels.

*Agent partenaire*

Compte tenu de l'importance de l'égalité des genres dans l'éducation, le Comité demande à l'agent partenaire d'effectuer une analyse de genre exhaustive du programme et de lui en rendre compte à la fin de la première année de mise en œuvre.